

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage  
Poste n° 2 Éric Poirier  
Poste n° 3 Roland Pelletier  
Poste n° 4 André Lévesque  
Poste n° 5 Carole N. Côté  
Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
SITE WEB <a href="http://www.stanacllet.qc.ca">www.stanacllet.qc.ca</a>	

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis municipaux
- Services municipaux
- Services de transports
- Chroniques
- Organismes
- Loisirs et culture

## ÉDITORIAL

### Félicitations à la Corporation du patrimoine

Le 19 juin dernier avait lieu l'ouverture protocolaire de la forge St-Laurent et ce, grâce à toute une équipe de bénévoles qui a travaillé au cours des dernières années à la restauration de celle-ci. Je tiens à féliciter tous ces gens qui ont mis temps et argent à la réalisation de ce beau projet. Le projet était ambitieux mais lorsqu'un groupe de citoyens se mobilise pour une cause à laquelle il croit, rien n'est impossible. Je vous invite à visiter la forge au courant de l'été où un artisan-forgeron animera et fera la démonstration de ce qu'était le métier de forgeron à l'époque.

Avec ce projet, le four à chaux, la chute Neigette et le sentier national de marche, nous commençons à avoir quelques attraits intéressants pour inciter les touristes à venir nous visiter.

En mon nom ainsi qu'au nom du Conseil municipal, je dis merci à tous les membres de la Corporation du patrimoine et à tous les bénévoles qui ont travaillé à la réalisation de ce projet.

Francis St-Pierre, maire,

## LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

### Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 3 juin 2013.

Les élus municipaux informent le ministère des Transports de l'utilisation de la compensation de 107 912 \$ pour l'entretien du réseau routier local versé en 2012.

(Rés. 2013-05-64)

Les élus municipaux acceptent l'offre de la firme Roche Groupe-Conseil pour un montant de 9 900 \$ plus taxes concernant les honoraires professionnels pour la construction d'un bâtiment de services au terrain de baseball. (Rés. 2013-05-65)

Les élus municipaux confirment au MAMROT que la Municipalité contribuera pour 33 % des coûts pour la réalisation d'un bâtiment de services au terrain de baseball.

(Rés. 2013-06-66)

Les élus municipaux conviennent de verser un montant de 15 000 \$ à la Maison Marie-Élisabeth. (Rés. 2013-06-67)

Les élus municipaux signifient au Club Lions de St-Anaclet leur engagement à prendre la responsabilité du panneau publicitaire qui sera installé au coin de la route Neigette et de la rue Principale Ouest. (Rés. 2013-06-68)

Les élus municipaux recommandent à la CPTAQ d'accepter la demande qui leur est adressée concernant l'aliénation des lots 3 200 185, 3 200 186, 3 200 187 etc.

(Rés. 2013-06-69)

Les élus municipaux recommandent à la CPTAQ d'accepter la demande qui leur est adressée concernant l'aliénation du lot 3 201 312. (Rés. 2013-06-70)

Les élus municipaux autorisent l'embauche de Natan Hazel-Guay comme coordonnateur du soccer, de Francheska Patry, Jessica Patry, Noémie Garon, Karianne Claveau, Kerrigan Fast, Érika Dubé, William Fournier, François-Xavier Fiola, Jordan Vignola et Catherine Dion comme entraîneurs pour la saison de soccer 2013. (Rés. 2013-06-71)

Les élus municipaux autorisent l'embauche de Carole-Anne Banville comme coordonnatrice du camp de jour, de Noémie Garon, Laura Corbin, Sabrina Fournier, Emmanuelle Marois, Marie-Pier Gagnon, Claudia Lavoie, Laurie St-Pierre et Alexandre Beaulieu comme animateurs pour la saison 2013. (Rés. 2013-06-72)

Pour consulter le texte intégral des résolutions des séances du Conseil

<http://www.stanaclet.qc.ca/affaire/proces/index.php>

## AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. Voici les dates des prochaines séances ordinaires du Conseil municipal : 5 août, 3 septembre, 1<sup>er</sup> octobre, 11 novembre et 2 décembre.

**Responsable de la rédaction :** Joanne Pinel  
**Responsable de la mise en page :** Richard Ruest  
**Impression :** Impressions L P Inc.  
**Prochaine parution :** septembre 2013  
**Tombée des articles :** 20 août 2013  
**Courriel :** municipalite@stanacllet.qc.ca  
**Site web :** [www.stanacllet.qc.ca](http://www.stanacllet.qc.ca)

### Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

### VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

### COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

**Le secteur 1** = le village incluant les rangs 3 Est et Ouest, la route Neigette jusqu'au Petit rang 3 et le Petit rang 3.

**Le secteur 2** = le territoire rural à partir de la route Neigette après le Petit rang 3 et tous les rangs allant vers le sud.

 : vidanges

 : recyclage

### HORAIRE DES COLLECTES

#### juillet 2013

②      ①

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
	1	2	3 	4 	5	6
7	8	9	10 	11 	12	13
14	15	16	17 	18 	19	20
21	22	23	24 	25 	26	27
28	29	30	31 			

#### août 2013

②      ①

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
				1 	2	3
4	5	6	7 	8 	9	10
11	12	13	14 	15 	16	17
18	19	20	21 	22 	23	24
25	26	27	28 	29 	30	31



## SERVICE MUNICIPAL

### UN P'TIT PEU D'URBANISME

#### CLÔTURES, MURS ET HAIES

Comme vous le savez probablement, la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard régit son territoire avec, entre autres, les règlements d'urbanisme dont le règlement de zonage. Celui-ci a pour but de préciser les utilisations du sol et les caractéristiques propres à chaque zone en les appliquant à chacune de celle-ci.

Lors de tournée d'inspection, nous pouvons constater que des travaux s'effectuent sans qu'ils soient autorisés au préalable par un permis. Ceci entraîne parfois des travaux non conformes à la réglementation et des différends entre voisins. Nous voulons ici porter à votre attention que même les clôtures, murs et haies sont régis par le règlement de zonage. Nous vous présentons l'article 224 qui précise les modalités :

- ✓ Dans toutes les zones, une clôture, un mur ou une haie est permis dans la cour avant du bâtiment principal à la condition que leur hauteur ne dépasse pas 1,2 mètre à l'exception des terrains d'angle où les haies d'une hauteur de 2 mètres sont permises.
- ✓ Dans les cours latérales et arrière, la hauteur d'une clôture ne doit pas dépasser 2 mètres, celle d'une haie ne doit pas dépasser 2,5 mètres et celle d'un muret ne doit pas dépasser 1,5 mètre.
- ✓ Une haie, un mur ou une clôture ne peut être placé à moins de 1,5 mètre d'une borne-fontaine.
- ✓ Seules sont permises les clôtures de fer ornemental, en mailles de fer recouvertes de vinyle, de bois, de perche de même que les clôtures en plastique ou en vinyle.

#### VENTE DE GARAGE

Aussi, vous pouvez faire des ventes de garage mais il faut toutefois que celles-ci soient autorisées par un certificat d'autorisation qui sera délivré au coût de 5 \$.

Il est donc du devoir de chacun de prendre les renseignements nécessaires avant de commencer quelques travaux ou activités que ce soient auprès de Marie-Hélène Michaud ou Claudine Cléroux au bureau municipal pendant les heures normales d'ouverture au 418 723-2816.

### LES BACS BRUNS ARRIVENT BIENTÔT

Vous recevrez dans la semaine du 26 au 30 août votre bac brun pour la collecte des matières à composter. Lors de la livraison des bacs, vous trouverez dans celui-ci, une brochure expliquant ce qui peut être composté ou non. Nous vous conseillons de prendre le temps de lire cette brochure et de mettre en pratique ce qui y est expliqué.

Vous serez avisés dans l'édition du Contact de septembre de la date du début de la collecte du bac brun. Il sera très important de ne pas commencer l'accumulation des matières organiques avant de connaître la date exacte de la première collecte afin d'éviter des désagréments.

Veillez noter que par la suite, la collecte des ordures ne se fera que de façon mensuelle et que la collecte des bacs bruns se fera quant à elle à toutes les semaines en période estivale. Ultérieurement, vous devrez consulter les calendriers des collectes dans le journal Contact ou sur le site web de la Municipalité.

Si vous prenez la décision de ne pas faire le tri et le ramassage de tout ce qui est compostable, vous comprendrez qu'il se créera une importante accumulation et des inconvénients connus parce que ceux-ci resteront peut-être un mois dans le bac à ordures avant la prochaine collecte.

D'ici quelques années, nous prévoyons envoyer au compostage 60 % de ce qui est présentement mis dans le bac à ordures. Nous sommes conscients que nous vous demandons à tous un ajustement, mais nous n'avons pas le choix. Une fois l'habitude créée, vous verrez que ce n'est pas plus difficile que la collecte des matières recyclables.

Merci de votre collaboration.

## AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard  
Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

#### QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 5 août 2013 à 20 heures au lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2013-05 portant sur la profondeur minimale d'un terrain situé sur le lot 3 201 705, chemin du Lac-à-Gasse.

Cette dérogation mineure consiste à permettre le lotissement d'une propriété à vocation résidentielle. Le terrain a une profondeur moyenne mesurée à partir du point milieu de la ligne avant jusqu'au point milieu de la ligne arrière de 42 mètres au lieu de 75 mètres, tel que prescrit à l'article 35 paragraphe a) du règlement de lotissement numéro 117-89.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait le lotissement de cette propriété.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

**DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1<sup>er</sup> jour de juillet 2013.**

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

## AIDEZ-NOUS À PROTÉGER LE SITE DE LA CHUTE NEIGETTE



Randonnée guidée et journée festive pour sensibiliser à la protection de la chute Neigette

Rimouski, le 21 juin 2013 — Fort du succès de l'activité de plantation

et de nettoyage du 1<sup>er</sup> juin dernier, les écostagiaires Katimavik et le comité pour la préservation de la chute Neigette invitent la population à une randonnée guidée le 29 juin et à une journée familiale festive le 13 juillet prochain. Ces activités auront lieu à la chute Neigette, à Saint-Anaclet-de-Lessard. Elles ont pour but de partager des informations sur ce site naturel d'importance régionale et sur la nécessité de le préserver.

Pour la randonnée du 29 juin, le point de départ est fixé à 13 heures au stationnement de la chute Neigette. Au cours de cette journée, deux intervenants seront présents, M. Roger Joannette, coordonnateur du Sentier national pour le Bas-Saint-Laurent et M. Thomas Buffin-Bélanger, professeur chercheur à l'Université du Québec à Rimouski. Les sujets abordés seront entre autres le four à chaux patrimonial, certains phénomènes géomorphologiques et géologiques, la nidification de faucons pèlerins ainsi que le sentier national.

Lors de la journée familiale festive du 13 juillet, des activités d'animation, de la baignade, une distribution gratuite de hot-dogs et diverses surprises vous seront proposées dès 11 heures.

Selon Maxime Gendron, directeur de l'Organisme des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent, « les activités que nous organisons à la chute Neigette servent à démontrer qu'il est possible de profiter de ce site naturel tout en le protégeant. » Les écostagiaires de Katimavik rappellent que, depuis plusieurs années, la circulation de véhicules tout terrain ainsi que divers actes de vandalisme ont mis en péril la sécurité et la pérennité du site. Une utilisation respectueuse de la chute Neigette par tous est d'autant plus nécessaire que la municipalité de St-Anaclet-de-Lessard pourrait y interdire totalement l'accès si les actes de vandalisme ne prennent pas fin.

Pour plus d'information sur les activités proposées :

Wilbene Cénatus, éco-stagiaire

438 938-1182

willcenatus@gmail.com

## SERVICES DE TRANSPORTS

### TRANSPORT ADAPTÉ & TRANSPORT COLLECTIF INTER-MRC

Pour tout connaître et utiliser ces services :

<http://www.stanaclet.qc.ca/transport/index.php>

### COVOITURAGE

Pour tout connaître et utiliser ce service :

<http://www.stanaclet.qc.ca/covoiturage/index.php>

André Lévesque, conseiller responsable du dossier Transport collectif

## CHRONIQUES

### BIBLIOTHÈQUE AU RENDEZ-VOUS DE L'IMAGINAIRE



Chers membres,

Les nouveautés sont arrivées et le la chaleur prend peu à peu sa place. Enfin!

Nous voulons vous souhaiter une bonne période estivale, amusez-vous et profitez du soleil, mais par-dessus tout, soyez prudents!

Nous vous attendons à la bibliothèque les mercredis soir et les jeudis après-midi!

Anne Boucher Beaulieu, responsable de la bibliothèque

Notre belle bibliothèque municipale changera de nom prochainement. Vous êtes cordialement invités à venir assister au dévoilement de sa nouvelle nomination le 13 juillet prochain, lors d'un 5 à 7 organisé par la Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet et la bibliothèque. Cet événement aura lieu au Centre communautaire Régis St-Laurent.

Bienvenue à tous!

Les comités organisateurs

Pour ceux qui visiteront le cimetière prochainement, vous verrez que nous avons identifié les rangées de lots (monuments) dans l'allée qui va vers le charnier. Le cimetière a été divisé en quatre sections et la nomenclature est la suivante :

Les deux premières lettres identifient la section

La ou les 3<sup>e</sup> lettres, la rangée selon qu'elle soit simple ou double de A jusqu'à Z

Les sections sont :

Familiale Ancienne FA	partie nord du cimetière
Familiale Nouvelle FN	partie au sud du charnier
Individuelle Ancienne IA	partie condensé à l'ouest du charnier
Individuelle Nouvelle IN	partie à l'est du charnier

Les pierres dans l'allée indiquent la section et la rangée et, pour les usagers qui ont reçu leurs nouveaux numéros de lot, il est simple de s'y retrouver. Par exemple, si vous possédez un lot dans la section Familiale Ancienne dans la deuxième rangée, lot 12, votre numéro serait FAB-12. Dans la section Individuelle Nouvelle, si vous avez le lot 18 de la 3<sup>e</sup> rangée, ce serait INC-18.

Pour tous les concessionnaires qui possèdent des lots dans le cimetière, vous pouvez vous procurer les nouveaux règlements et vos numéros de lots associés en vous adressant à Mme Gaétane Lavoie ou Maurice Lepage. Dès l'automne, nous tenterons de trouver une méthode simple et efficace afin de préparer à l'avance ces documents afin qu'ils puissent vous être donnés par les bénévoles au presbytère.

### NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Bonjour à vous, paroissiens et paroissiennes,

Nous sommes déjà rendus à mi année et le temps passe très vite encore une fois. Bien que la saison avance, nous avons eu des températures assez fraîches même en juin. Pour ceux et celles qui sont venus à l'église le dimanche 9 juin, vous avez sûrement remarqué que la température dans l'église n'était pas très confortable. Nous avons limité les livraisons d'huile pour nous permettre de changer les réservoirs avec des quantités minimales d'huile dans ces derniers. Cependant, nous avons manqué d'huile le 7 ou le 8 juin ce qui a causé cet inconfort. Les réservoirs ont donc été changés par Chauffage Robin Pelletier qui a effectué un excellent travail et nous sommes prêts pour la prochaine saison froide.

Pour ceux qui sont venus à l'église dernièrement, vous avez peut-être remarqué que le siège de la présidence et les chaises des servants ont été recouverts d'un tissu rouge assez similaire aux cordons rouges de sécurité placés devant le chœur. Nous devons ce beau travail à Jean-Luc St-Onge et Bélanger Rembourrage qui ont unis leurs efforts pour faire cela presque gratuitement.

A vous tous et toutes, je souhaite un bel été

Salutations cordiales, Maurice Lepage, Président

L'ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC.



LE TREMBLE RESTAURE  
LES BANDES RIVERAINES

Le tremble ou peuplier faux-tremble est une espèce indigène et un des arbres les plus répandus en Amérique du Nord. Au Canada son aire de répartition s'étend en continu du Pacifique à l'Atlantique. Le tremble, un arbre de premier peuplement, s'accommode de la plupart des sols, se reproduit par drageonnage et combat l'érosion.

Voici ce qu'en dit David Suzuki dans son livre « L'arbre une vie » p.119 \*: « Les troncs des trembles sont en fait des clones qui poussent tous à partir d'un même système racinaire. Il s'agit d'une adaptation qui a permis à un même organisme d'exploiter différentes niches – des terrains élevés, secs et ensoleillés aux vallées humides et aux lits des rivières - puisque les trembles poussant dans les sols riches peuvent faire parvenir, par les racines, de la nourriture à leurs congénères qui croissent dans les sols pauvres ». Difficile de trouver mieux pour restaurer une bande riveraine rapidement, sans effort et sans investissement monétaire.



**Petite tremblaie**, située immédiatement près d'une rive du Lac à l'Anguille, et comprenant certains trembles de plus de 3 mètres de hauteur et ce seulement 4 ans après qu'on eut cessé la tonte dans la bande riveraine  
Pour apprécier la photo consultez l'article sur le site Web <http://www.stanaclet.qc.ca/>

\* Source : L'ARBRE une vie par David SUZUKI et Wayne GRADY – Les Éditions du Boréal

**Veillez noter que l'Assemblée générale annuelle de l'APELA aura lieu jeudi 29 août 2013**

André Lévesque, président 418 722-9637 07/2013

Contact page 7

MOT DES JARDINS DE LESSARD



Bonjour à tous,

Avis aux intéressés, un ou deux jardins sont encore disponibles et nous les laisserons à prix modique. Avec le printemps frisquet que nous venons de vivre, il n'est pas trop tard pour vivre l'aventure. Toutefois, après le 5 juillet, nous planterons du sarrasin dans les jardins non entretenus.

**Remerciements**

Nous tenons à remercier nos commanditaires et généreux donateurs. Madame Mélanie Lamontagne, de Fred Lamontagne nous a fourni de nombreux arbres et arbustes qui agrémenteront notre jardin. Monsieur Paul-Émile Lepage nous a offert une brouette déjà très utile. Madame Viviane Haerbelé nous a offert des rudbeckies qui fleuriront près de notre enseigne et monsieur Guy Bouillon nous a offert des fines herbes pour notre bosquet d'entrée. Nous tenons également à souligner la générosité des gens de Saint-Anaclet comme messieurs Lucien Ouellet et Éric Gendron. C'est grâce à votre appui que notre jardin prend vie, année après année.

**Encore du nouveau**

En plus des nombreux arbres, vous constaterez la présence d'un jardin surélevé réalisé par monsieur Michael Fournier. En plus de permettre de jardiner à des personnes souffrant de maux de dos ou de bursite à l'épaule, ce type de jardin offre plusieurs avantages, dont un meilleur contrôle des mauvaises herbes. Avec les années, nous aimerions en acquérir quelques-uns. N'hésitez pas à vous manifester si ce type de jardinage vous intéresse.

**Arrosage**

Nous rappelons aux jardiniers qu'il est permis d'arroser le mardi et le vendredi. En dehors de ces journées, des contenants blancs sont mis à votre disposition. Si vous venez au jardin les journées où il est possible d'arroser, ne vous gênez pas pour les remplir.

Bon jardinage! Nous reprenons *contact* au mois de septembre!

Les membres du comité des Jardins de Lessard

[jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com](mailto:jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com)



## La forge est ouverte au public !

C'est fait. La forge St-Laurent est ouverte au public depuis le 23 juin dernier. Quelques jours auparavant, plusieurs bénévoles, partenaires et collaborateurs de la restauration de la forge ont répondu à notre invitation par une journée ensoleillée pour une cérémonie conviviale de reconnaissance et de visibilité.

La forge était bondée ce 19 juin pour dire **MERCI** aux artisans de ce projet issu d'initiatives du milieu réalisé avec peu de moyens grâce au don de la forge par la famille du forgeron Léo St-Laurent, au travail d'une trentaine de vaillants bénévoles et à de généreux partenaires du milieu. Nous avons apprécié la présence de nombreux membres de la famille de Léo St-Laurent. Et nous avons bénéficié d'une généreuse couverture médiatique de l'événement : journaux, radio, TV et Internet.

### Ouverture au grand public le 23 juin

La forge sera ouverte du 23 juin au 2 septembre selon l'horaire suivant :

- dimanche de 10 h à 18 h
- lundi et mardi de 12 h à 18 h

**L'entrée est libre avec contribution volontaire.** M. Guillaume Timmons, résident de St-Anaclet et enthousiaste **animateur et artisan-forgeron**, fera une animation et des démonstrations avec les outils du forgeron et le feu de forge opérationnel. Passez le message à vos parents et amis.

Visitez notre site *web* récemment actualisé : <http://stanaclet.qc.ca/histoire/index.php>.

Bienvenue à la forge St-Laurent comme lieu d'interprétation du métier de forgeron!

Lucien Roy, pour la Corporation du patrimoine  
[patrimoine-anaclet@hotmail.com](mailto:patrimoine-anaclet@hotmail.com)

## COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Le 4 juin dernier, a eu lieu la soirée « Échanges vivaces ». Près de 40 personnes ont assisté à cette soirée. Nous avons eu une très belle conférence avec une dame passionnée par la culture des hémérocailles. Lors de cette soirée, monsieur Francis St-Pierre nous a annoncé que suite à un avis du ministère des Transports, nous ne pouvions plus placer de jardinières sur le pont de la rivière Germain-Roy. Les ponts sont de juridiction provinciale et il y a une réglementation interdisant d'y placer des objets. Le MTQ a toléré jusqu'ici, mais a décidé d'appliquer le règlement. En conséquence, nous ne pouvons plus placer les jardinières sur le pont.

C'est le 3 ou le 10 août qu'aura lieu le jugement du concours Maisons fleuries. La date vous sera confirmée par le tableau d'affichage sur la rue Principale Ouest. Surveillez-le vers la fin du mois de juillet pour connaître la date officielle. Je vous rappelle qu'il n'y a pas d'inscription et que les juges vont décider quelles propriétés seront jugées et les notes porteront sur ce qui est visible du chemin, selon une grille de jugement établie par le comité. Également, la présence d'une des trois plantes emblèmes de la Municipalité (cèdre, rudbeckie, amélanchier) donne 5 points bonis.

De plus, vous retrouverez les grilles de jugement sur le site web de la Municipalité à l'adresse suivante : [stanaclet.qc.ca](http://stanaclet.qc.ca). Elles sont aussi disponibles au bureau municipal aux heures normales de bureau. De plus, vous pouvez également en faire la demande au bureau municipal et il nous fera plaisir de vous les faire parvenir par courriel. Notre adresse courriel est la suivante : [municipalite@stanaclet.qc.ca](mailto:municipalite@stanaclet.qc.ca)

Bon été!

Martine Pinel pour le comité d'embellissement

## ORGANISMES

### CLUB LIONS DE SAINT-ANACLET

Le Club Lions de Saint-Anaclet-de-Lessard a maintenant sa page **Facebook** à l'adresse suivante : [clsta\\_facebook.outlook.com](https://www.facebook.com/clsta_facebook.outlook.com)

Merci.

Gaétan Pelletier, publicité

## CERCLE DES FERMIERES

L'exécutif du cercle de Fermières remercie ses membres pour leur participation tout au long de l'année aux réunions et projets exécutés. Suite aux élections de juin, le nouvel exécutif est formé de :

Patricia Allard, présidente (réélue), Céline St-Pierre, secrétaire-trésorière, Hortense Carrier, arts textiles, Éliane Roussel, vice-présidente, dossiers, Augustine Lavoie, communication-recrutement. Francine Gaudreault, communication (membre sortante).

Passez de belles vacances reposantes et revenez-nous en très grande forme en septembre.

## SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

### COURS DE PEINTURE AVEC DENY CLOUTIER

Lundi 19 août 2013

Lundi 21 octobre 2013

Lundi 16 décembre 2013

Inscription obligatoire auprès de Réjeanne Fournier

418 724-7471 (maison), 418 732-9899 (cell)

Les cours sont donnés à la salle Réal-Lamontagne à 18 h 15 pour inscription et à 18 h 30 le cours commence.

Le prix est de 40 \$ pour la peinture (toile, pinceaux et peinture fournis) Le cadre est à 30 \$ et est à votre discrétion. Merci et à bientôt.

Réjeanne Fournier

### VACANCES



Veillez prendre note que je serai en vacances du 29 juillet au 16 août inclusivement. Donc, si vous prévoyez faire la location d'une salle, de chaises et tables pendant cette période, je vous suggère fortement de communiquer avec moi au 725-5389 avant les dates mentionnées ci-dessus.

Je vous remercie de votre collaboration et bonnes vacances.

Carl

### VISITE AU MUSÉE SAINT-LAURENT



Le plus important musée du genre dans l'axe Lévis/Gaspé, automobiles anciennes, dont une Packard 1933 unique en Amérique, équipements de ferme et antiquités diverses. Plusieurs automobiles de la collection, une des plus

importantes de la province, ont été utilisées dans des tournages de téléromans et de films.

Une excellente occasion de visiter ce musée, situé à Trois-Pistoles, est offerte à la population de Saint-Anaclet pour le groupe d'âge situé entre 50 et 100 ans!...Évidemment, on peut se faire accompagner des proches et surtout des petits-enfants qui auront de nombreuses interrogations pour leurs grands-parents.

La Table d'harmonisation pour le loisir des aînés vous offrent **gratuitement** le transport par autobus. Il ne vous reste que le coût du billet d'entrée réduit à 4 \$ pour les adultes et 2 \$ pour les enfants.

Pour réserver sa place, il suffit de rejoindre Carl Lavoie, (418 725-5389), au Service des loisirs et de la culture de St-Anaclet au plus tard le 20 août.



L'activité se tient jeudi le 22 août, départ à 12 h 15 du centre communautaire, retour vers 16 h. Bien sûr, nous irons à la Fromagerie des Basques avant de revenir

Roland Pelletier, pour la Table d'harmonisation

## LIGUE DE BALLE DONNÉE



La Ligue de Balle donnée Molson de Saint-Anaclet vous invite à son traditionnel tournoi qui se déroulera les 5, 6 et 7 juillet prochain au terrain de la localité. Une vingtaine d'équipes se disputeront les honneurs tout au long du week-end dans trois catégories différentes. Une catégorie au niveau des équipes de la Ligue, une seconde catégorie entreprise et familiale et enfin une catégorie compétition. Veuillez prendre note qu'il y aura service de bar et de restauration sous la responsabilité du Club Lions de Saint-Anaclet. Les profits de ce tournoi seront partagés entre la Ligue de Balle donnée Molson de Saint-Anaclet dans le but de continuer l'amélioration de sa ligue et le Club Lions qui parraine plusieurs œuvres dans la communauté. La ligue qui compte huit équipes a entrepris sa 27<sup>e</sup> saison le 21 mai dernier. Les parties se déroulent les dimanches, lundis et mercredis. Notons que le souper méritas aura lieu le 14 septembre au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet, pizza sur B.B.Q. au menu et l'animation musicale avec Mathieu Lavoie. Bonne saison à tous.

Gaétan Pelletier, secrétaire

## POKER-RUN TRACTEURS ROSES

La fondation LES TRACTEURS ROSES, (organisme dont le but est d'amasser des fonds afin de lutter contre le cancer et aussi d'aider les différentes associations caritatives de la région) et la municipalité de Saint-Anaclet organisent un poker-run à moto dont les dons recueillis iront à la Maison Marie-Élisabeth de Rimouski.



Cette activité consiste à effectuer une randonnée à moto d'un parcours d'environ 250 km dont le départ est samedi le 6 juillet à 9 h 30 au bureau municipal. Il en coûte 20 \$ par personne ou 30 \$ incluant le souper méchoui.

Le retour des motocyclistes est prévu vers 14 heures au Centre communautaire Régis-St-Laurent. La population est invitée à venir assister à l'arrivée des motos.

Sur place, animation musicale avec l'incroyable duo Luc et Jérôme, jeux d'habileté à moto, service de bar et de restauration à prix modestes dont je le rappelle les profits, les pourboires et les dons seront remis à la Maison Marie-Élisabeth.

À noter que l'entrée est gratuite et qu'il est possible de venir souper avec nous en communiquant avec Carl au 418 725-5389. Le coût du méchoui est de 10 \$ et il est prévu pour 18 heures. Bienvenue à tous.

